

stor  
CA1  
EA  
91C10  
FRE

# Le Canada et la Francophonie



Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada



Canada

**Illustration de la page couverture :**

Depuis la conception de l'illustration reproduite en page couverture, deux pays, soit Madagascar et la Guinée équatoriale, se sont joints aux pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique.

*(Also available in English)*



CANADA

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE

CANADA AND LA FRANCOPHONIE

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir une copie d'un cahier d'information intitulé "Le Canada et la Francophonie".

I am pleased to send you a copy of the information booklet entitled "Canada and La Francophonie".

Cet ouvrage décrit les principales instances de la Francophonie et souligne l'effort que le Canada apporte au profit de cette communauté.

The booklet describes the main structures of La Francophonie and draws attention to the Canadian contribution to this community.

Un tel document était devenu nécessaire en raison d'un souhait exprimé par divers milieux, tant francophone qu'anglophone, et qui cherchent à mieux connaître le monde de la Francophonie et l'action du Canada au sein de ses structures.

The publication responds to a need often expressed in many quarters, both French- and English-speaking, to become more familiar with the Francophone world community and Canada's activities in it.

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

AUG 8 1991

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Monique Landry".  
MONIQUE LANDRY

TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
DE LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

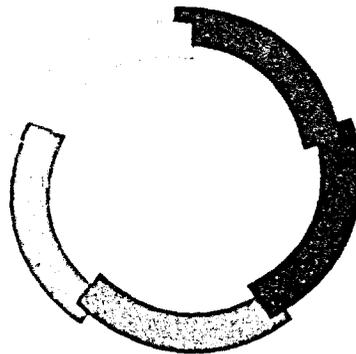
# Le Canada et la Francophonie

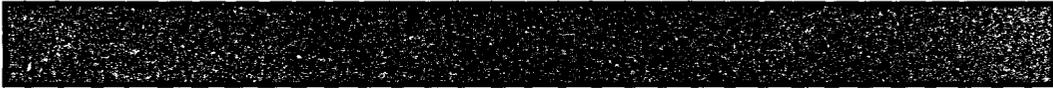
NON - CIRCULATING /  
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

AUG 8 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE





# Table des matières

## I. La Francophonie multilatérale

1. Contexte historique.....	2
2. Les institutions francophones.....	4
2.1 - Conférences ministérielles permanentes .....	4
2.2 - Organisations non gouvernementales .....	5
3. L'Agence de coopération culturelle et technique.....	9
3.1 - Origines .....	9
3.2 - Participation du Canada .....	9
3.3 - Buts de l'ACCT .....	11
3.4 - Fonctionnement de l'ACCT .....	11
3.5 - Structures et programmes.....	12
4. La Francophonie des Sommets.....	16
4.1 - L'émergence des Sommets.....	16
4.2 - Les trois premiers Sommets .....	16
4.3 - Évolution et nouveaux mandats de l'ACCT.....	18
4.4 - Priorités actuelles .....	20
4.5 - Enjeux et avenir prévisible .....	25
5. Conclusion .....	27

## II. La gestion canadienne de la Francophonie

6. La structure de gestion.....	30
6.1 - Le bureau du Coordonnateur fédéral pour la Francophonie .....	30
6.2 - Concertation interministérielle .....	31
6.3 - Consultation publique.....	32

## III. La Francophonie bilatérale

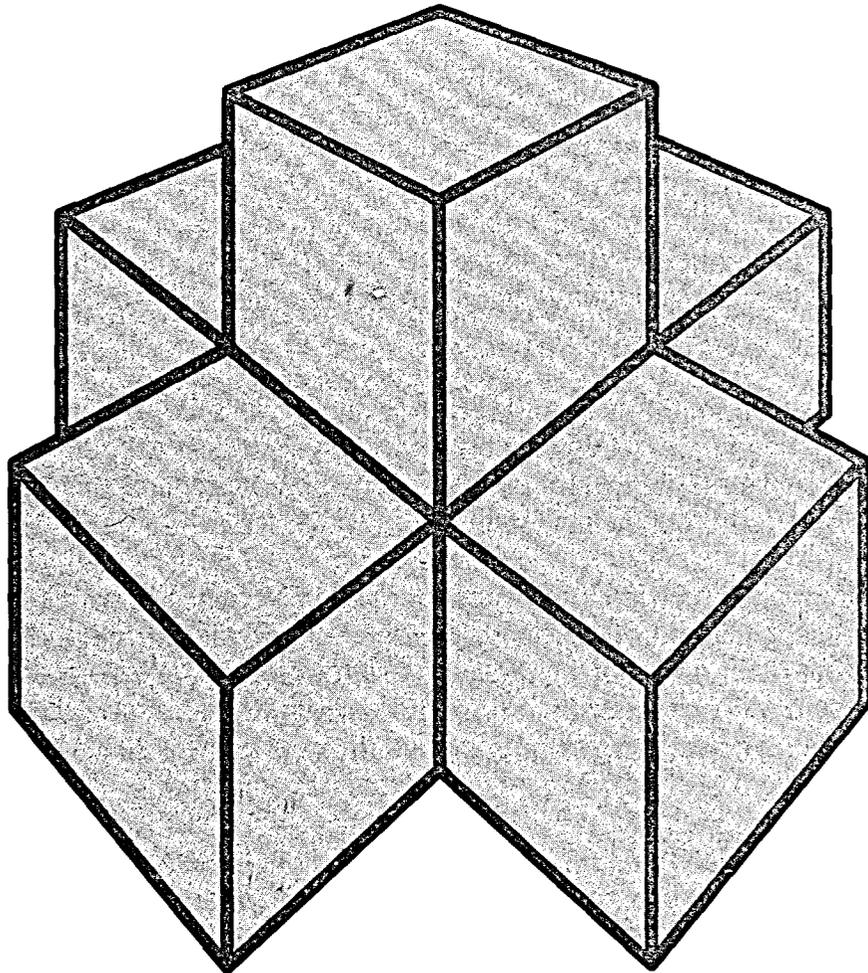
7. Le Programme canadien d'aide publique au développement.....	34
7.1 - L'Agence canadienne de développement international.....	36
7.2 - L'aide canadienne aux pays en développement de la Francophonie.....	36
8. Le Canada et l'Europe francophone .....	42

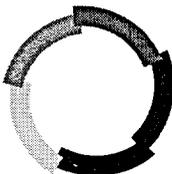
---



# I

## La Francophonie multilatérale





# 1. Contexte historique

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant la langue française ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et des domaines d'intérêt communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme **francophonie** est couramment utilisé pour désigner le mouvement de concertation des peuples d'expression française pour se doter d'un cadre organisé et de structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie internationale, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Si les pays qui adhèrent aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne forment pas pour autant une entité homogène, que ce soit du point de vue socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures et des langues nationales représentées au sein du monde francophone constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui influence fortement l'évolution de la Francophonie.

Reconnaissant l'importance du **fait français** chez lui, ainsi que son envergure internationale, le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions.

La Francophonie internationale a vraiment pris naissance dans les nombreuses associations francophones privées dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Dans chacune on retrouve des Canadiennes et des Canadiens dont certains ont été à l'origine même de ces associations. Ils ont, avec leurs collègues des autres pays francophones, jeté les bases de ce qui deviendra la coopération multilatérale francophone.

Le gouvernement canadien a rapidement fait de la francophonie une partie intégrante de sa politique étrangère : c'est un prolongement naturel du bilinguisme canadien sur le plan international. Le Canada deviendra donc membre de toutes les organisations francophones multilatérales : il sera l'un des États fondateurs de l'**Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)** et y jouera, depuis son origine, une part très active.

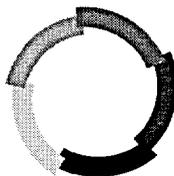


Le Canada participe de plus aux deux conférences permanentes annuelles : la **Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN)** et la **Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES)**.

Depuis 1986, l'entreprise francophone s'est déployée avec un nouvel élan grâce à la tenue de trois Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Le langage courant a baptisé ces conférences, **Sommets de la Francophonie**. Le Canada a été, après Paris et avant Dakar, l'hôte du deuxième Sommet, qui s'est tenu à Québec, et a pris une part active à toutes les étapes du processus des Sommets.

Cette participation canadienne à la Francophonie multilatérale témoigne de la volonté du Canada d'afficher clairement le visage qui est le sien sur la scène internationale. Cet effort de rapprochement de la communauté francophone n'est pas, du reste, le fait du seul gouvernement central : c'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens.

Très tôt, le Québec s'est intéressé à la Francophonie tandis que le gouvernement fédéral s'est employé à encourager les gouvernements des autres provinces à forte population francophone à y jouer un rôle actif. C'est ainsi par exemple qu'en 1970 les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont fait partie de la Conférence constitutive de l'ACCT.



## 2. Les institutions francophones

La communauté des pays francophones s'est dotée au fil des années de diverses structures et mécanismes d'échanges, de concertation et de gestion. Dans chacun des cas, la présence canadienne y est soutenue et active.

### 2.1 Conférences ministérielles permanentes

#### A) La Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) :

Depuis 1960, la **CONFEMEN** vise à favoriser l'adaptation de l'éducation aux processus de développement économique et social des pays membres et une mise en commun des diverses expériences réalisées en ce sens, notamment grâce aux programmes d'action qui confirment la vocation de coopération effective de cet organisme. Quatre provinces sont d'habitude représentées au sein de la délégation canadienne aux réunions de la **CONFEMEN**, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, selon des modalités convenues avec le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le Canada est en liaison permanente avec le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) établi à Ouagadougou (Burkina Faso). Le **CAMES** constitue un organe spécialisé de la **CONFEMEN**.

#### B) La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES) :

Née en 1969 de la volonté commune des participants d'unir leurs efforts en vue de réaliser une politique de promotion et de protection de la jeunesse, la **CONFEJES** réunit maintenant 26 pays. Depuis quelques années, par l'entreprise d'un important programme d'action établi annuellement, la **CONFEJES** se concentre davantage sur la formation de moniteurs et d'animateurs dans les deux secteurs concernés. Tout comme à la **CONFEMEN**, la délégation canadienne comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Au mois de septembre 1987, les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Québec pour le deuxième Sommet ont créé les Jeux de la Francophonie et en ont confié l'organisation à la **CONFEJES**. Les premiers Jeux ont eu lieu au Maroc à l'été 1989.

Compte tenu des délais très courts pour l'organisation d'une manifestation de cette envergure, l'événement a obtenu un succès appréciable. En effet, des délégations comprenant artistes et sportifs provenant de 39 pays se

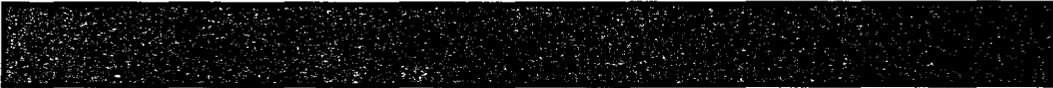


sont inscrits à ces premiers jeux et ont concrétisé, par l'établissement d'une quarantaine de records nationaux et par la production d'oeuvres originales et intéressantes dans le secteur artistique, une francophonie dynamique, riche et prometteuse.

Les deuxièmes Jeux se dérouleront en France en 1993. Déjà, un comité national d'organisation, de concert avec le secrétariat exécutif du comité international, travaille à la mise en place des infrastructures nécessaires à la tenue de l'événement. L'organisation de ces Jeux permet à la francophonie de se doter d'une vitrine exceptionnelle pour faire connaître l'originalité de sa culture et sa diversité.

## **2.2 Organisations non gouvernementales francophones**

La plupart des associations francophones ont pris naissance sur une base professionnelle, ou se sont regroupées en fonction de buts communs.



La grande diversité des domaines dans lesquels ces organisations évoluent et la multitude de programmes et d'activités qu'elles mettent en oeuvre donnent à la Francophonie une dimension particulièrement importante qui lui permet de faire preuve d'un grand dynamisme et de déborder largement du secteur gouvernemental.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral accorde son appui à un certain nombre de ces associations qui ont compté des Canadiens parmi leurs fondateurs ou qui regroupent encore actuellement bon nombre de Canadiens. Cet appui se manifeste sous forme, soit de subventions annuelles, soit de contributions à des congrès, colloques ou séminaires ou par des prêts de personnel consentis par le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada.

Au moment où la coopération entre les peuples et les cultures est en plein essor, les organisations internationales non gouvernementales prennent une importance croissante. De telles contributions se veulent donc un encouragement tangible pour les divers groupes de Canadiens qui participent activement aux affaires internationales.

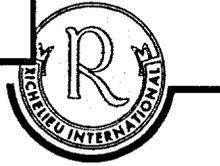
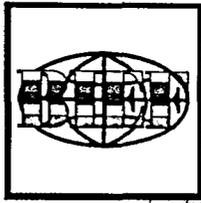
**A) L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) :**

L'AIPLF a été constituée au Luxembourg en 1967 grâce à l'initiative et au dynamisme de pays soucieux d'assurer un rayonnement élargi à la Francophonie. Le Canada était au nombre des pays fondateurs. Trente-six parlements sont aujourd'hui représentés au sein de l'AIPLF. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario constituent des sections autonomes au même titre que la section canadienne. Le président en était, jusqu'en 1990, le sénateur Martial Asselin du Canada.

L'AIPLF entend, par l'étude de questions culturelles, économiques et sociales d'intérêt commun, établir entre les parlementaires qui la composent une étroite coopération pour renforcer la solidarité que l'usage de la langue française crée entre eux et vise à contribuer ainsi à l'établissement d'un véritable dialogue des cultures.

**B) L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) :**

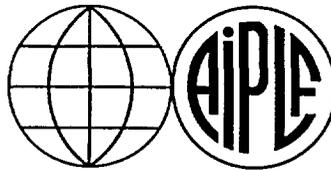
Fondée à l'initiative d'un journaliste du Québec, M. Jean-Marc Léger, l'**AUPELF** a son siège social à Montréal. Elle regroupe la plupart des institutions universitaires à travers la francophonie. Elle favorise ainsi les échanges et la concertation et contribue par ce fait au développement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaire.



**FIPF**

**CIRÉF**

CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE



SOCIÉTÉ NATIONALE DES ACADIENS



INSTITUT DE L'ÉNERGIE  
DES PAYS AYANT EN COMMUN  
L'USAGE DU FRANÇAIS (IEPF)



association internationale des maires et responsables  
des capitales et métropoles  
partiellement ou entièrement francophones



AUPELF

Association des universités  
partiellement ou entièrement  
de langue française



AFIDES  
ASSOCIATION FRANÇAISE D'ORDONNEURS  
INTERNATIONAUX DE SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT  
DE L'ÉTABLISSEMENT SOCIAL

Quelques exemples pour illustrer la diversité du monde associatif et institutionnel au sein de la Francophonie.



Au-delà du développement de la vie associative, l'AUPELF, grâce au soutien des gouvernements dont celui du Canada, a mis en place un **Fonds international de coopération universitaire (FICU)** permettant une concrétisation des échanges Nord-Sud et Sud-Sud.

Lors du Sommet de Québec, l'AUPELF s'est vue confier la mise en place de l'**Université des réseaux d'expression française (UREF)**. Cette université francophone sans murs vise le « maillage des capacités de recherche » et de fonctionnement en réseau des universitaires du monde francophone.

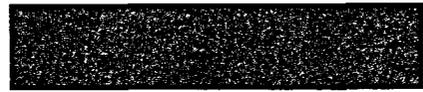
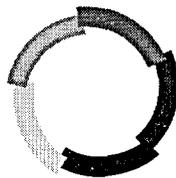
Le gouvernement canadien a renouvelé son appui à l'UREF lors du dernier Sommet à Dakar. Ce programme peut et doit contribuer à la construction de la réponse scientifique francophone aux défis d'aujourd'hui.

### **C) La diversité du monde associatif :**

Tel qu'exprimé par l'échantillon ci-dessous, la vie associative s'est d'abord constituée sur le « modèle corporatiste » et regroupée en fonction de filières d'intérêts professionnels :

- l'Institut de droit d'expression française (**IDEF**);
- l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (**UIJPLF**);
- l'Association mondiale des médecins francophones (**AMMF**);
- le Richelieu international;
- le Conseil international des radios-télévisions de langue française (**CIRTEF**);
- l'Association internationale des maires francophones (**AIMF**);
- la Fédération internationale des professeurs de français (**FIPF**), etc.

Ces différents réseaux (conférences, organismes, associations) s'inscrivent et se développent dans le cadre de la francophonie internationale et forment ensemble un instrument majeur de concertation au sein du **Conseil consultatif** de l'ACCT.



## **3. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)**

### **3.1 Origines**

C'est en 1968 que l'on songea pour la première fois à faire de l'idée de l'existence d'une «francophonie», une réalité au niveau gouvernemental et à en faire la base d'une nouvelle coopération multilatérale. Lors d'une réunion, les chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) envisagèrent la création d'une conférence annuelle des chefs d'État francophones.

Ils demandèrent, dans un premier temps, que les ministres de l'éducation des pays concernés se réunissent pour étudier les modalités d'organisation de cette coopération entre les peuples francophones. Il s'ensuivit une résolution qui trouva son dénouement lorsque 28 pays francophones se réunirent le 17 février 1969 à Niamey (Niger) pour y tenir la première conférence intergouvernementale. Cette conférence adopta le principe de la création d'une Agence de coopération culturelle et technique et un secrétaire général provisoire fut chargé de préparer un rapport sur les statuts et les activités possibles de la future organisation, rapport qui fut soumis à une deuxième conférence au début de 1970.

**M. Jean-Marc Léger**, secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), fut nommé secrétaire général provisoire. Il devint secrétaire général de l'Agence lors de la deuxième conférence de Niamey, en mars 1970.

### **3.2 Participation du Canada**

En 1971, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont convenu de modalités relatives à la participation du Québec aux institutions, aux programmes et aux activités de l'ACCT. Des modalités identiques ont été conclues avec le Nouveau-Brunswick en 1977.

Leur statut de gouvernement participant permet aux **gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick** d'être reconnus comme tels, d'avoir un siège et une plaque d'identification à la table des délibérations (autrement dit d'avoir le droit de parole) et de communiquer directement avec l'Agence pour les questions d'organisation du programme de travail. Ces deux gouvernements versent à l'Agence une contribution distincte qui représente une fraction de celle du Canada. Soulignons qu'il est exceptionnel,

en même temps qu'original, qu'un gouvernement central se prête à l'élaboration de modalités semblables pour accorder à un État fédéré ou provincial le statut de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

Les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral ont établi entre eux des mécanismes d'information et de consultation ayant pour but d'assurer à la fois une unité d'action et une participation originale et active des trois gouvernements au sein de l'Agence.

L'importante contribution des provinces, et en particulier du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne se limite pas à leurs activités au sein de l'ACCT; elle comprend aussi leur participation aux travaux d'autres institutions gouvernementales telles que la CONFEMEN et la CONFEJES. Il arrive en effet que le chef de la délégation canadienne à ces réunions ministérielles soit un ministre provincial qui s'exprime au nom du Canada. Cela peut être notamment le cas à la CONFEMEN puisque le gouvernement fédéral n'a pas de compétence, au sens strict, en matière d'éducation. Il convient enfin



Agence de coopération culturelle et technique

Siège social de l'ACCT à Paris



de mentionner que les gouvernements des provinces collaborent activement aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux.

### 3.3 Buts de l'ACCT

Le but de l'Agence, qui regroupe aujourd'hui 31 États membres (dont le Canada), sept États associés et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, est de développer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie afin de favoriser le rapprochement des peuples grâce à la langue française. L'Agence doit ainsi, sans se substituer aux divers modes de coopération qui existent déjà, être l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement. D'autre part, elle aide les pays membres à promouvoir et diffuser leurs cultures respectives et favorise une meilleure compréhension entre les peuples de ces pays et la formation, chez ceux-ci, d'une opinion éclairée sur les diverses cultures francophones.

### 3.4 Fonctionnement de l'ACCT

La **Conférence générale** qui en oriente l'activité et en approuve le programme de travail se tient tous les deux ans au niveau ministériel; un **conseil d'administration**, qui approuve les projets soumis par les membres et en supervise l'exécution, se réunit, quant à lui, tous les ans; un **conseil consultatif** assure la collaboration nécessaire entre l'Agence et les nombreux organismes francophones non gouvernementaux; enfin, un **secrétariat** est chargé de l'élaboration et de l'exécution du programme et de la préparation des rapports budgétaires et financiers.

Ce rôle de coordination et de concertation du monde francophone, l'Agence le joue aussi par la tenue de conférences ministérielles sectorielles. C'est ainsi que l'ACCT a réuni les ministres de la **culture** (Cotonou, 1981), les ministres de la **recherche scientifique** (Yamoussoukro, 1984), les ministres des **communications** (Le Caire, 1985), les ministres de la **justice** (Paris, 1989). Plus récemment, et ce dans son rôle d'exécutant principal des décisions des Sommets, l'ACCT a été mandatée pour organiser la **Conférence des ministres de la culture** qui s'est tenue à Liège en novembre 1990 et organise enfin la préparation substantielle et matérielle de la Conférence des ministres de l'**environnement** de Tunis en avril 1991.

Chaque fois, le Canada a été présent et a participé au déroulement des Conférences mais surtout aux suites concrètes à mettre en place. Le réseau TV-5 en est l'exemple le plus visible pour tous les Canadiens.

### 3.5 Structures et programmes

Le Secrétariat général de l'ACCT compte, autour du secrétaire général, quatre directeurs généraux chargés respectivement de la culture et de la communication, de l'éducation et de la formation, de la coopération scientifique et technique pour le développement ainsi que de l'administration et des finances.

Les trois premiers sont directement responsables des différents volets du programme de l'Agence. **Programmes culturels** (création et diffusion de biens culturels, soutien à la production audio-visuelle, etc.), **Programmes d'éducation et de formation** (soutien à la production locale de manuels éducatifs, session de perfectionnement à l'École internationale de Bordeaux, etc.), **Programmes scientifiques et techniques** (collaboration avec les institutions de recherche, approche des énergies renouvelables, résistance à la sécheresse, etc.).

Un cinquième directeur général, celui du **Programme spécial de développement** (PSD), s'ajoute à cette équipe. Ce programme proposé par le Canada en 1975 est financé par celui-ci dans une proportion de 80 %.

Le PSD étudie et réalise des programmes modestes correspondant à des besoins exprimés par tout membre de l'Agence, notamment dans trois grands secteurs, soit ceux de l'assistance technique, de la formation et du perfectionnement, et des études techniques et de faisabilité.

Dans le secteur de l'**assistance technique**, on favorise la coopération entre membres. Les projets réalisés jusqu'ici ont touché entre autres les domaines de l'agriculture, des langues nationales, de l'énergie solaire, de l'hôtellerie, de l'éducation, de la radio et de la télévision, des pêches, des transports, des arts et de l'artisanat.

**Les activités de formation et de perfectionnement** visent à adapter la technologie aux conditions locales par l'octroi de bourses d'études. On accorde beaucoup d'importance aux stages pratiques (sur le tas), et les projets se concentrent dans les pays en développement proprement dits de façon à éviter un exode des cerveaux vers le monde industrialisé et à favoriser un partage des connaissances locales. La formation touche surtout la santé publique, l'agriculture, l'administration et la protection des cultures locales.

Pour ce qui est des **études techniques**, elles ont porté sur toutes sortes de questions intéressant certaines régions en particulier. Ainsi, des études de faisabilité ont été effectuées dans le domaine du tourisme au sein de



la Communauté économique des pays des grands lacs, qui regroupe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre; un juriste canadien a aidé le Mali à moderniser ses lois en matière de prospection et d'exploitation pétrolières; et une autre étude technique a permis d'établir et de diffuser un répertoire de quelque 500 institutions multidisciplinaires de formation et d'enseignement des pays francophones en développement.

En proposant la création du PSD, le Canada a voulu donner un second souffle à l'Agence et répondre aux vœux unanimes des pays en voie de développement, sans pour autant alourdir le budget de l'Agence. Il s'agissait aussi de faire de l'Agence un instrument de coopération efficace qui compléterait les aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

Au delà des directions régulières de l'Agence et du Programme spécial de développement, la **structure organisationnelle** de l'ACCT compte également deux bureaux régionaux, une unité décentralisée ainsi qu'un organe subsidiaire :

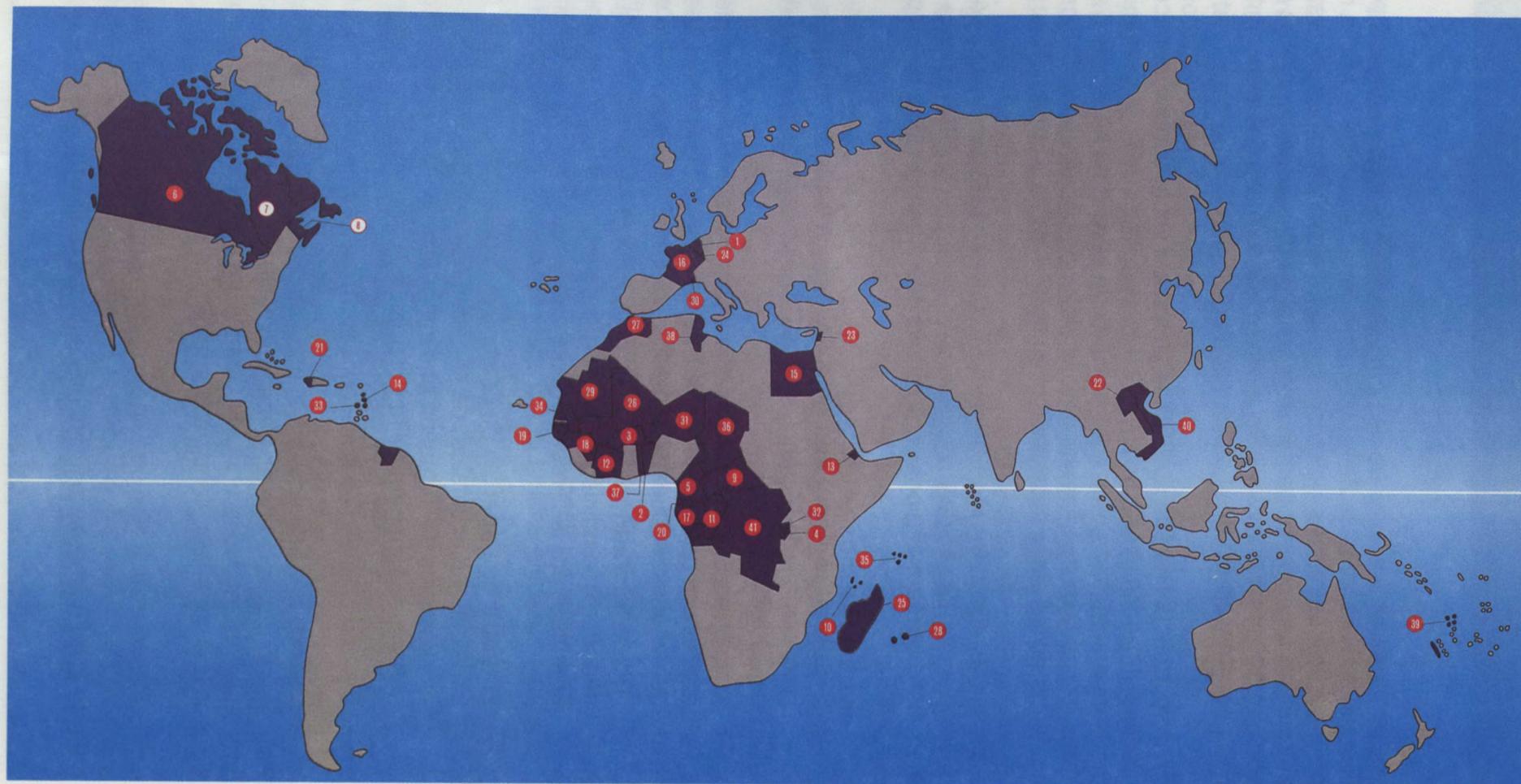
- le **Bureau régional de Lomé**, au Togo, voit à la coordination des programmes de l'Agence intéressant plus particulièrement l'Afrique de l'Ouest;
- le nouveau **Bureau de Genève** a pour mission de représenter, auprès des organismes internationaux des Nations Unies, les États qui ne possèdent pas de missions diplomatiques dans cette ville;
- l'**École internationale de Bordeaux** constitue le lieu physique et pédagogique privilégié des stages de formation et de recyclage organisés par la Direction générale de l'éducation et de la formation; enfin,
- l'**Institut de l'énergie** de Québec constitue le seul véritable organe subsidiaire (succursale) de l'Agence qui, chargé d'exécuter les programmes de formation et d'information en matière d'énergie, peut exercer son mandat de façon quasi autonome tout en étant relié organiquement au siège de l'ACCT.

**Le secrétaire général actuel** est un Canadien du Québec, **M. Jean-Louis Roy**, élu pour quatre ans en décembre 1989. Il est entouré de directeurs généraux venant du Burundi, du Cameroun, de la France, du Maroc et du Canada. Le contrôleur financier est originaire de Belgique.

Cette présence, à la tête de l'Agence, de responsables de diverses régions représentant toutes les sensibilités du monde francophone se veut la garantie d'un dialogue constant des cultures et des peuples.

# ○ LA FRANCOPHONIE

Pays membres de l'Agence  
de Coopération culturelle  
et technique

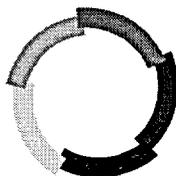


N°	Pays	Statut auprès de l'ACCT	Population	Capitale
1	Belgique	PM	9 930 000	Bruxelles
2	Bénin	PM	4 450 000	Cotonou
3	Burkina Faso	PM	8 530 000	Ouagadougou
4	Burundi	PM	5 150 000	Bujumbura
5	Cameroun	EA	10 670 000	Yaoundé
6	Canada	PM	25 900 000	Ottawa
7	Québec	GP	6 400 000	Québec
8	Nouveau-Brunswick	GP	710 000	Fredericton
9	République Centrafricaine	PM	2 880 000	Bangui
10	Comores	PM	490 000	Moroni
11	Congo	PM	1 890 000	Brazzaville
12	Côte d'Ivoire	PM	11 610 000	Abidjan
13	Djibouti	PM	480 000	Djibouti
14	Dominique	PM	95 000	Roseau
15	Égypte	EA	51 900 000	Le Caire
16	France	PM	55 800 000	Paris
17	Gabon	PM	1 090 000	Libreville
18	Guinée	PM	6 360 000	Conakry
19	Guinée-Bissau	EA	945 000	Bissau
20	Guinée Équatoriale	PM	420 000	Malabo

ACCT: Agence de Coopération culturelle et technique  
GP: Gouvernement participant

PM: Pays membre  
EA: État associé

N°	Pays	Statut auprès de l'ACCT	Population	Capitale
21	Haïti	PM	6 585 000	Port-au-Prince
22	Laos	EA	4 320 000	Vientiane
23	Liban	PM	2 830 000	Beyrouth
24	Luxembourg	PM	367 000	Luxembourg
25	Madagascar	PM	11 430 300	Antananarivo
26	Mali	PM	8 920 000	Bamako
27	Maroc	EA	23 900 000	Rabat
28	Maurice	PM	1 080 000	Port-Louis
29	Mauritanie	EA	2 010 000	Nouakchott
30	Monaco	PM	30 000	Monaco
31	Niger	PM	7 350 000	Niamey
32	Rwanda	PM	6 760 000	Kigali
33	Sainte-Lucie	EA	133 000	Castries
34	Sénégal	PM	6 980 000	Dakar
35	Seychelles	PM	76 000	Victoria
36	Tchad	PM	5 400 000	N'Djamena
37	Togo	PM	3 250 000	Lomé
38	Tunisie	PM	7 810 000	Tunis
39	Vanuatu	PM	154 000	Port-Vila
40	Viêt-Nam	PM	64 230 000	Hanoi
41	Zaïre	PM	33 460 000	Kinshasa



## 4. La Francophonie des Sommets

### 4.1 L'émergence des Sommets

Il appartient désormais à l'histoire officielle de reconnaître que l'idée de réunir les chefs d'État et de gouvernement francophones en Sommet a précédé de loin le premier rendez-vous formel organisé en 1986 sous les auspices de la France. En fait, l'idée avait déjà germé, dès les années 1970, et certains chefs d'État, dont les présidents Bourguiba, de Tunisie, Diori, du Niger et Senghor, du Sénégal, s'en étaient faits les promoteurs.

La situation particulière du Canada et les difficultés objectives d'associer le Québec à une opération qui, en principe, ne réunit que les États souverains ont évidemment joué un rôle dans le retard à mettre à exécution ce projet. Au milieu des années 1980, le gouvernement canadien s'est engagé dans un processus visant à permettre une participation légitime du Québec à ces assises tout en préservant le principe de la souveraineté fédérale en matière de politique étrangère. **Le premier ministre du Canada**, le très honorable Brian Mulroney a fait de ce dossier une cause personnelle et **a été l'élément moteur d'un arrangement original** et satisfaisant pour les deux parties.

De façon schématique, cet arrangement, qui régit encore les rapports des deux constituantes canadiennes, prévoit une participation pleine et entière du **Québec au volet coopération** du Sommet alors que **le Canada** se réserve la primauté des rôles pour le **volet politique et économique**, le Québec y ayant un statut «d'observateur intéressé».

Dans cette perspective, la volonté politique personnelle du chef du gouvernement canadien a constitué l'élément déterminant qui a rendu possible la convocation du premier Sommet.

### 4.2 Les trois premiers Sommets

Nous en sommes au troisième depuis 1986. Ces Sommets ont été l'occasion d'une remarquable mobilisation de ressources et d'énergie pour compenser l'absence de structure organisationnelle qui, à l'instar du Secrétariat du Commonwealth, aurait dû servir de soutien à pareille entreprise. Pour mettre en vigueur leurs décisions, les chefs d'État ont plutôt décidé d'avoir recours à la formule des «représentants personnels» constitués pour l'occasion en un **Comité international du suivi (CIS)**. Cette formule, gage de souplesse et de rapidité de réaction, aura permis de mobiliser, dans un très court laps de temps, des ressources autrement inespérées. Concrètement,



le Canada consacre environ trois fois plus à la francophonie que ce qu'il y consacrait il y a à peine trois ans. À cet égard, la gestion des projets du Sommet de Dakar et l'appui institutionnel qui s'y rattache supposent le suivi d'un budget d'environ 65 millions de dollars, toutes subventions confondues.

C'est donc dire que l'apparition des Sommets a **bouleversé quantitativement mais aussi qualitativement** le paysage de la Francophonie. Au plan qualitatif, la Francophonie est passée d'une entreprise à vocation traditionnellement culturelle à un forum de coopération oeuvrant dans les domaines hautement techniques que sont les neuf secteurs d'activités retenus comme prioritaires. Il s'agit d'une coopération dans les domaines de :

- l'agriculture
- l'énergie
- l'environnement
- la culture
- les communications
- l'information scientifique et technologique
- les industries de la langue
- la coopération juridique et judiciaire
- l'éducation et la formation

Dès le premier Sommet tenu à Paris en 1986, les chefs d'État devaient décider la mise en place du CIS pour assurer la réalisation des orientations arrêtées lors de ces rencontres. Cette approche, conçue également pour pallier à l'état d'impréparation de l'ACCT, a été pour beaucoup, comme nous le rappelions précédemment, dans le dynamisme nouveau dont a fait preuve la Francophonie. La formule avait cependant l'inconvénient de ses qualités puisqu'une entreprise ne peut vivre, à long terme, sans structure et sans autre soutien que les seules volontés politiques. De plus, la plupart des projets du Sommet ayant un contenu hautement technique, ils exigent un recours constant à des spécialistes qui ne sont pas membres du CIS. Ainsi un déplacement progressif des pouvoirs et des prérogatives du CIS s'est-il produit en faveur du Secrétariat de l'ACCT. Cette tendance naturelle se voit maintenant encouragée politiquement depuis que les Sommets ont fait subir à l'Agence les réformes de structures et les réajustements de programmes nécessaires pour mettre l'ACCT «à l'heure des Sommets». Le Canada a d'ailleurs participé à la conception, à la réalisation et à la mise en place de ce processus de réforme conduit sous l'égide de la **Commission sur l'avenir des institutions** présidée par le Québécois Jean-Louis Roy, activement épaulé dans son mandat par le gouvernement fédéral canadien qui assumait alors la présidence du CIS. L'évocation de ce processus de réforme nous invite à rappeler l'évolution rapide qu'a connue l'ACCT sous l'impulsion des Sommets.



Séance inaugurale du Sommet de Québec

#### 4.3 Évolution et nouveaux mandats de l'ACCT

Au moment du premier Sommet de Paris en 1986, l'ACCT était tombée dans une sorte de «léthargie bureaucratique» qui la rendait inapte à jouer un rôle d'importance. **Le premier Sommet** l'a donc largement ignorée, sur le plan opérationnel, par la décision même de mettre sur pied le CIS tout en l'interpellant politiquement et la soumettant à une révision de ses structures, de ses objectifs et de ses programmes. C'est ainsi que le CIS créait en son sein le **Comité sur la réforme des institutions** pour mettre fin à cette marginalisation de l'Agence par rapport aux Sommets et pour lui trouver un rôle, non seulement d'appoint, mais éventuellement central. Le Canada a eu, au sein de ce Comité, une influence et un rôle déterminants en exigeant une réforme en profondeur qui lui apparaissait être le gage et la condition préalable aux responsabilités nouvelles que les Sommets souhaitent lui confier.

Si l'Agence avait été interpellée par le Sommet de Paris, **le Sommet de Québec**, lui, l'a mobilisée :

- en faisant d'elle son opérateur privilégié;
- en l'invitant à réorienter son budget et ses programmes en fonction des décisions du Sommet;
- en l'associant directement aux travaux du CIS par le biais d'un Comité consultatif conjoint et d'un conseiller spécial au suivi;

- en la soumettant, surtout, à un examen en profondeur et à un rôle taillé sur mesure en fonction des exigences des Sommets. Cela a été la tâche du **Comité Roy sur l'avenir des institutions**, présidé par le Québécois Jean-Louis Roy. Le gouvernement canadien a été intimement associé à cet exercice, conjointement avec le Québec.

**Le Sommet de Dakar**, enfin, aura servi entre autres à consacrer cette évolution et à faire de l'Agence le «Secrétariat des Sommets» au triple chapitre de la capacité de proposition de programmation, de suggestion d'affectations budgétaires et de soutien logistique à l'opération.

Tout ce processus évolutif n'a été consacré formellement qu'au moment de la tenue de la **Conférence générale ministérielle de l'ACCT** qui s'est tenue à Ottawa en décembre 1989, et qui a approuvé les réformes organisationnelles et les ajustements de programmes dictés par les Sommets. Cette conférence a été également l'occasion, on s'en souviendra, de faire élire **M. Jean-Louis Roy au poste de secrétaire général de l'ACCT**. M. Roy, candidat québécois, a bénéficié de l'appui ferme et engagé du gouvernement fédéral, qui accordait d'autant plus d'importance à ce poste que le rôle de l'ACCT par rapport aux Sommets allait s'en trouver accru.



Le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, serrant la main du délégué général du Québec à Paris, M. Jean-Louis Roy, qui a été élu au poste de secrétaire général de l'ACCT à l'occasion de la Conférence générale de décembre 1989, à Ottawa.



L'enjeu actuel pour l'ACCT consiste donc à faire preuve de sa capacité de mener à bien les quelque 82 projets décidés à Dakar. Il va sans dire que les résultats auront valeur de test puisque l'ACCT pourrait entretenir l'ambition, lors du prochain Sommet, de devenir le véritable secrétariat exécutif des Sommets, un peu à l'image du Secrétariat du Commonwealth. C'est donc dire qu'il y aurait alors, si le Sommet en décidait ainsi, une autre évolution qualitative du mandat et des prérogatives de l'ACCT dont les pouvoirs passeraient du rôle de coordination et de proposition, qu'elle assume actuellement, à un véritable rôle décisionnel dans le domaine de la coopération.

#### 4.4 Priorités actuelles

##### A) L'apparition de nouvelles priorités

Le Sommet de Dakar a été l'occasion de voir émerger de nouveaux thèmes d'action qui sont venus s'ajouter aux cinq secteurs prioritaires du Sommet précédent. Le Sénégal, en sa qualité de pays hôte, s'est fait le promoteur du **secteur éducation et formation** dont il a souhaité faire l'image de marque de la réunion de Dakar.

Le Canada, pour sa part, a pu faire adopter, par l'intervention engagée de son Premier ministre, **une résolution sur l'environnement** qui faisait de ce thème un secteur prioritaire à part entière en plus d'appeler à la tenue d'une Conférence des ministres de l'environnement dont la convocation était prévue pour avril 1991 à Tunis. Au delà de l'adoption de ce thème, qui se sera concrétisée par le lancement de quatre initiatives annoncées par le Canada pour ce seul secteur, le Premier ministre canadien se sera plus particulièrement illustré par la **présentation d'une résolution sur les droits de la personne**, qui constituait une première dans le cadre de la francophonie multilatérale. Cette résolution a donné largement naissance aux actions concrètes maintenant conduites par l'ACCT dans le cadre de son programme de coopération juridique et judiciaire.

Le Canada devrait conserver pour les années à venir un haut degré de priorité pour ces deux secteurs, tant au sein du volet politique où les décisions de principe sont arrêtées, qu'au sein du volet coopération où des actions concrètes doivent mettre les gestes en corrélation avec le discours.

##### B) La phase de lancement des projets décidés à Dakar

Nous sommes actuellement en période de démarrage et de mise en place de l'ensemble des projets décidés à Dakar. Après un coup d'envoi forcé-ment ralenti en raison de l'élection, à l'automne 1989, d'un nouveau

Secrétaire général de l'ACCT et à l'installation de quatre nouveaux directeurs généraux en début d'année, nous entrons présentement en période de vitesse de croisière. Le Canada surveille attentivement l'évolution de ces projets par sa participation active au CIS et par ses interventions régulières auprès du Secrétariat de l'Agence pour soutenir le **rythme d'exécution des projets** et veiller à leur pleine et entière réalisation. À cet égard, le tableau ci-après indique la nature de 23 projets, à l'intérieur des 82 retenus à Dakar, dont le Canada est l'auteur et dont il poursuit activement la mise en oeuvre.

**Engagements canadiens au suivi du Sommet de Dakar  
(pour 1990 et 1991)**

	Financements nouveaux (en \$ CAN)	Financements poursuivis ou de sources diverses* (en \$ CAN)
<b>Réseau agriculture et environnement</b>		
<b>Volet agriculture et conservation</b>		
• Mise en place d'un centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture	1 million \$	
• Adaptation/traduction/diffusion de documentation spécialisée en agriculture	1 million \$	
• Appui aux réseaux coopératifs de recherche (en particulier pêches et aquaculture)	700 000 \$	
• Fonds d'appui à la formation spécialisée	300 000 \$	
• Transfert de technologie :	400 000 \$	
– transferts d'embryons		
– ressources ligneuses		
• Développement intégré de PME en agro-alimentaire	1 million \$	
• SYFIA (Système francophone d'information agricole)		200 000 \$
• Renforcement du Centre ivoirien de recherche économique et sociale (CIRES)		4,1 millions \$

\* Engagements pris lors des précédents sommets et poursuivis au delà du Sommet de Dakar ou financements s'inscrivant dans un cadre bilatéral.



	Financements nouveaux	Financements poursuivis ou de sources diverses*
<b>Volet environnement</b>		
• Appui aux plans nationaux de forêts tropicales	500 000 \$	
• Chaire en environnement à l'Université d'Alexandrie	500 000 \$	
• Étude de faisabilité relative à la gestion des grands fleuves et établissement d'une banque de données	50 000 \$	100 000 \$
• Développement de l'agroforesterie dans les pays du Sahel		4 millions \$ (5,5 millions sur 4 ans)
– appui aux services nationaux		
– recherche et diffusion de technologies relatives à la conservation et l'assimilation de l'environnement		
– formation et diffusion d'informations spécialisées		
<b>Sous-total du réseau :</b>	<u>5,45 millions \$</u>	<u>8,4 millions \$</u>
<b>Industrie de la langue</b>		
• Diffusion d'un logiciel pour l'enseignement du français		300 000 \$
• Appui à des séminaires sur les langues nationales		280 000 \$
<b>Sous-total du réseau :</b>		<u>580 000 \$</u>
<b>Information scientifique et développement technologique</b>		
• Banque internationale sur les États francophones (BIEF)	1 million \$	1 050 000 \$
• Structuration des systèmes documentaires des pays du Sud		
• Centres serveurs régionaux		
• Diffusion de revues scientifiques		
• Université des réseaux d'expression française (appui aux programmes)	550 000 \$	
<b>Sous total du réseau :</b>	<u>1,55 million \$</u>	<u>1,05 million \$</u>



	Financements nouveaux	Financements poursuivis ou de sources diverses*
<b>Énergie</b>		
• Séminaires en économies d'énergies		
• Télédétection des ressources hydrauliques au Sahel (poursuite)	1 million \$	
• Diffusion de la connaissance (en appui à l'institut de l'énergie)		
• Programme de formation en gestion des hydrocarbures (poursuite)		4 millions \$
<b>Sous-total du réseau :</b>	<b>1 million \$</b>	<b>4 millions \$</b>
<b>Communication et Culture</b>		
• TV-5 Canada-Québec et Antilles		7 millions \$
• Soutien au secteur de la culture		
• TV-5 Afrique	600 000 \$	
• Développement de la radio rurale	750 000 \$	
• Agence des télécommunications de la Francophonie (ATF)	250 000 \$	
• Centre international francophone de formation à distance (CIBFAD) (appui à la programmation)	800 000 \$	
• Fonds de soutien aux productions du Sud	100 000 \$	
• Appui au programme de soutien à la production audio-visuelle du Sud – échange de personnel – coproduction et coréalisation – promotion et diffusion		
	<b>2,5 millions \$</b>	<b>7 millions \$</b>
<b>Hors réseau</b>		
Fonds de soutien à la traduction scientifique	500 000	2 millions \$
Fonds d'appoint	1 million \$	
Bourses pour les victimes de l'apartheid		175 000 \$
Bourses de la Francophonie		17 millions \$
Programme d'immunisation		1,7 million \$
Jeux de la Francophonie		1,6 million \$
Apports opérationnels		1 million \$
<b>Sous-total :</b>	<b>1,5 million \$</b>	<b>23 475 000 \$</b>
<b>Total :</b>	<b>12 millions \$</b>	<b>44 505 000 \$</b>
<b>Grand total : (sur 2 ans)</b>	<b>56 505 000 \$</b>	



Les ministres de la culture de la Francophonie réunis à Liège, en novembre 1990.

### C) Quelques exemples de projets poursuivis

À titre d'exemple de projets promus et poursuivis par le Canada dans les neuf secteurs d'activités prioritaires des Sommets, qu'il suffise de mentionner :

- 1) **en agriculture** : la mise en place d'un centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture (CIRES) ainsi qu'un projet de transfert de technologie réalisé par l'Institut de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe dans le domaine des transferts d'embryons;
- 2) **en énergie** : l'organisation de «Séminaires en économie d'énergie» administrés par Lavalin-Formation ainsi que la mise sur pied d'un programme de «Télédétection des ressources hydrauliques» au Sahel confié au Centre d'applications et de recherches en télédétection de l'Université de Sherbrooke;
- 3) **en environnement** : la «chaire d'environnement» à l'Université francophone d'Alexandrie opérée par l'UQAM ainsi que la revue scientifique bilingue *ECODECISION* confiée à la Société royale du Canada;

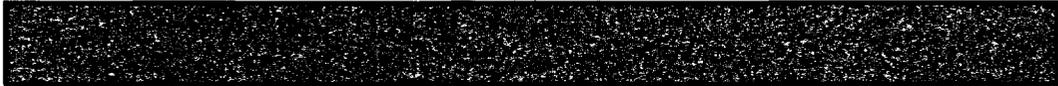
- 
- 4) **en culture** : les trois millions de dollars promis par le Canada pour le plan d'action de la récente conférence des ministres de la culture qui s'est tenue à Liège, en Belgique, du 6 au 8 novembre 1990;
  - 5) **en communication** : la poursuite des projets de radio rurale et d'échanges de journalistes, en plus de la continuation de l'opération TV-5;
  - 6) **en industries de la langue** : l'encouragement du Canada à la diffusion d'un logiciel pour l'enseignement du français ainsi que son appui à la formation des utilisateurs;
  - 7) **en information scientifique et technique** : la Banque d'information sur les États francophones (BIEF) constitue le principal projet conçu, élaboré et conduit par le Canada;
  - 8) **en éducation et formation** : l'accent porte sur la mise sur pied d'un programme de bourses de formation technique pour le lancement duquel le Canada a consenti une somme d'un demi-million de dollars et la consolidation du projet de formation à distance (CIFIAD) qui, au départ, avait été confiée à la Télé-Université de l'UQAM;
  - 9) **en coopération juridique et judiciaire** le Canada se fait le promoteur d'une «unité des droits de la personne» au sein du Secrétariat de l'ACCT dont le rôle principal sera la documentation et la diffusion de l'information.

#### **4.5 Enjeux et avenir prévisible**

Le Canada poursuit clairement trois objectifs pour la «suite des choses» en général et pour le prochain Sommet en particulier. Ces objectifs sont du domaine de la **coopération**, mais sont également de nature **politique** ainsi que de nature **institutionnelle**.

##### **A) Les objectifs de coopération**

- 1) consolider les projets actuels et leur donner une portée significative et durable;
- 2) éviter la dispersion, la multiplication de micro-projets et rechercher la masse critique;
- 3) encourager les habitudes de «dialogue communautaire» favorisées par ce type de coopération multilatérale.

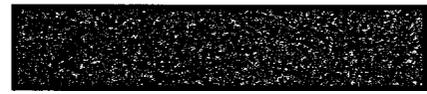
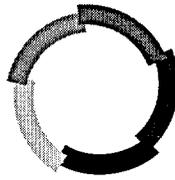
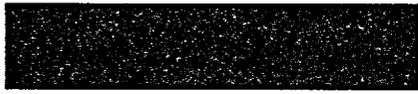


## **B) Les objectifs politiques**

- 1) accorder davantage d'importance au «volet politique des sommets»;
- 2) rendre la structure de suivi plus sensible et plus interventionniste face aux bouleversements et à l'évolution de l'actualité entre deux Sommets;
- 3) mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux droits de la personne, au renforcement de l'État de droit et à l'encouragement à la démocratisation.

## **C) Les objectifs institutionnels**

- 1) assurer la pérennité de la Francophonie en l'ancrant sur des assises institutionnelles durables;
- 2) tendre vers davantage de multilatéralisme dans les décisions, et, par conséquent, un plus grand rôle de l'ACCT tout en évitant une bureaucratisation indue du processus et une forme de démobilitation des États;
- 3) simplifier la mécanique institutionnelle des Sommets tout en renforçant le suivi du volet politique par la création d'une instance de haut niveau politique qui se réunirait à mi-parcours.



## 5. Conclusion

Les objectifs poursuivis par le Canada en ce qui a trait à la Francophonie, tout en étant clairement identifiables, n'ont pas pour objet d'en récupérer des avantages immédiats et, encore moins, d'en avoir une vision comptable. Les bénéfices que le Canada doit retirer de cette appartenance, pour être plus diffus, n'en sont pas moins réels et se calculent davantage en termes **d'équilibre et d'influence** qu'il peut exercer sur une communauté regroupant plus du quart des nations du globe. Ces bénéfices s'évaluent également sous l'angle des **apports** culturels, scientifiques et autres dont il peut s'enrichir à leur contact.

Comme tout axe de politique étrangère valable, la «politique francophone» doit trouver sa pertinence en prenant ses racines à la fois dans les réalités internes et dans les préoccupations canadiennes tout comme elle doit s'appuyer, à l'extérieur, sur les avantages comparatifs qui maximisent la portée de l'influence du Canada à l'étranger.

C'est ainsi que, **sur le plan interne**, la FRANCOPHONIE se veut

- le prolongement, à l'extérieur, de la dualité linguistique canadienne;
- un lieu d'affirmation et d'épanouissement du fait français au Canada;

alors que, **sur le plan externe**, la FRANCOPHONIE correspond

- à une zone d'influence naturelle pour le Canada au même titre que son appartenance à l'Amérique (Organisation des États américains), au monde anglophone (Commonwealth), au monde occidental (OTAN), etc.;
- à un autre forum multilatéral où une puissance moyenne, de la taille du Canada, est le mieux à même de faire valoir son influence et de jouer pleinement son rôle;
- à une enceinte de concertation, de dialogue sur les problèmes qui nous préoccupent et sur les valeurs que nous souhaiterions faire partager.



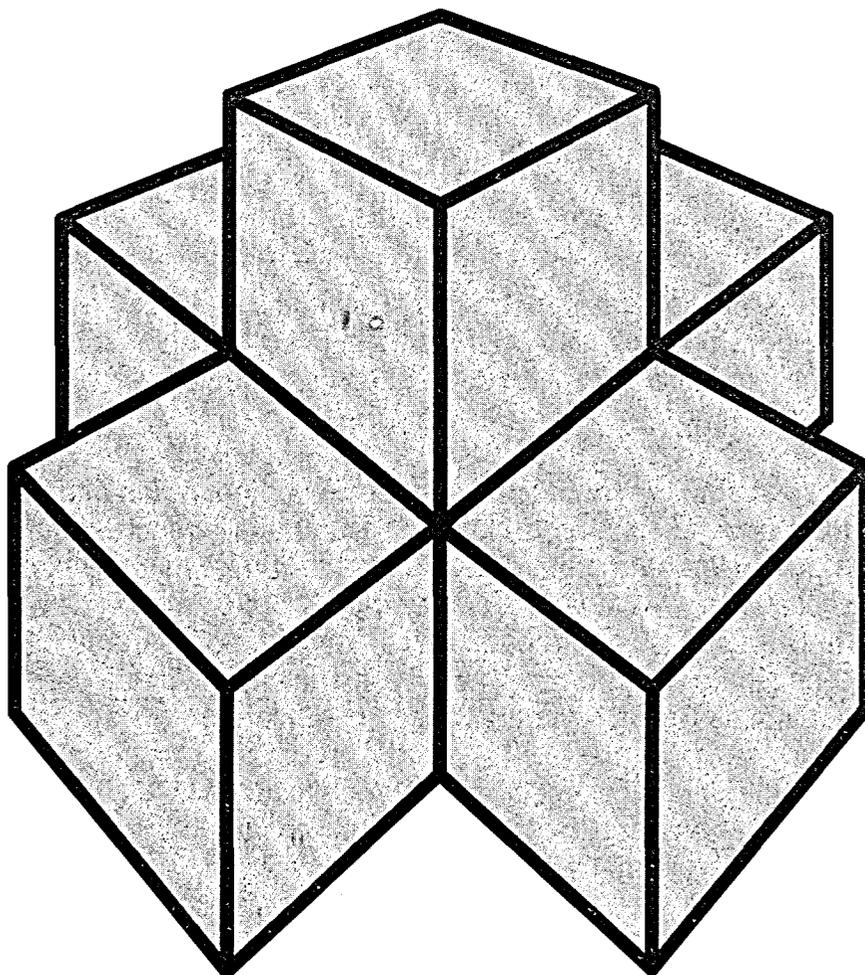
L'objectif ultime est la **création d'une véritable communauté** qui resserre les liens d'interdépendance et la rende véritablement solidaire. L'objectif est d'autant plus difficile à atteindre que la Francophonie est disparate dans sa composition, asymétrique dans ses niveaux de développement, hétérogène au plan politique et dispersée géographiquement.

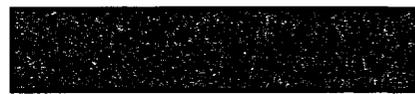
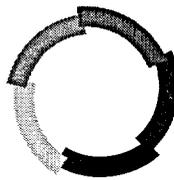
C'est donc dire qu'il s'agit d'une «communauté en devenir» que les associations et les institutions existantes ont puissamment aidée à faire émerger. La volonté politique qui émane des Sommets et les moyens qui y sont consentis devraient faire le reste et lui donner sa configuration définitive ..., solidaire et agissante.



# II

## La gestion canadienne de la Francophonie





## 6. La structure de gestion

### 6.1 Le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie

En tant qu'axe de la politique étrangère canadienne, la francophonie internationale est gérée par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC). Plus spécifiquement, le **Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie**, au sein du secteur de la politique internationale et multilatérale de ce ministère, en est immédiatement responsable.

Comme son nom l'indique, ce Bureau a pour mandat la coordination ministérielle et interministérielle de l'ensemble des aspects relatifs à la Francophonie. À cet égard, il gère également, en fonds propres, l'essentiel des budgets consacrés au **monde associatif francophone**, aux **Institutions**, à l'**ACCT** ainsi qu'aux **projets découlant des Sommets**. D'autres fonds, sous la responsabilité de la Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI, servent à financer les programmes de coopération de plusieurs des institutions de la Francophonie telles l'AUPELF-FICU, l'ACCT-PSD, la CONFESJES et la CONFEMEN.

De même, la Direction des services professionnels de l'ACDI gère un important programme intitulé «Bourses de la Francophonie» offrant une formation universitaire à quelque 350 étudiants par année venant du tiers monde francophone.

Pour les aspects de la Francophonie relatifs à la préparation et au suivi des Sommets, le Bureau du coordonnateur fédéral travaille en liaison étroite avec le représentant personnel désigné par le Premier ministre pour représenter officiellement le Canada au sein du CIS. Cette fonction de *sherpa* auprès du CIS est assumée à partir de l'ambassade du Canada à Paris puisque la majorité des réunions mensuelles de ce Comité se déroule, pour des raisons pratiques, dans la capitale française.

Le représentant personnel est lui-même appuyé, dans l'exécution de sa mission, par le **correspondant national** auprès de l'ACCT, qui agit comme intermédiaire attitré entre l'ACCT et AECEC.

Au niveau de la **responsabilité ministérielle**, le Bureau du coordonnateur dépend, bien sûr, du **secrétaire d'État aux Affaires extérieures**, le très honorable Joe Clark, pour les questions de politique générale et d'engagements budgétaires. Cependant, des responsabilités spécifiques ont été scindées entre l'honorable Marcel Masse, **ministre des Communications**, qui s'est vu confier par le Premier ministre la responsabilité de l'ACCT et des Sommets alors que le volet associatif et celui des Institutions demeure la responsabilité de l'honorable Monique Landry, **ministre des Relations extérieures et du Développement international**. Cette «trilogie ministérielle» n'exclut cependant pas qu'il soit fait appel à d'autres ministres du gouvernement pour diriger une délégation à des conférences ministérielles spécifiques comme cela se présente fréquemment dans le cas de la Conférence annuelle des ministres de la jeunesse et des sports.

## 6.2 Concertation interministérielle

La Francophonie, au niveau des projets qu'elle génère, devenant de plus en plus spécialisée et multidisciplinaire, le Bureau du coordonnateur fédéral doit s'appuyer sur un réseau de **correspondants sectoriels** attirés appartenant à différents ministères intérieurs et représentant l'interface, en quelque sorte, **des neuf secteurs prioritaires** d'activités des Sommets.

Plus spécifiquement, les ministères suivants agissent comme répondant pour :

- a) **Réseau Agriculture** : ACDI et ministère de l'Agriculture
- b) **Énergie** : ACDI
- c) **Environnement** : ministère de l'Environnement
- d) **Culture** : ministère des Communications
- e) **Communications** : ministère des Communications
- f) **Industries de la langue** : Secrétariat d'État
- g) **Coopération juridique** : ministère de la Justice
- h) **Information scientifique** : Secrétariat d'État
- i) **Éducation et Formation** : ACDI

Le rôle des correspondants sectoriels vise à traduire en projets précis les grandes orientations données par les chefs d'État à l'occasion des Sommets à l'intérieur des mandats et des budgets que leur confie le Bureau du coordonnateur fédéral. À ce titre, ils siègent au sein de **Comités d'experts** internationaux mis sur pied par l'ACCT pour chacun des secteurs du Sommet.



### 6.3 Consultation publique

Le gouvernement canadien, pour s'assurer de la pertinence et de la «résonance» de ses positions, consulte régulièrement des responsables du monde associatif, des experts sectoriels indépendants tout en se concertant systématiquement avec les gouvernements provinciaux, dont le Québec au premier titre.

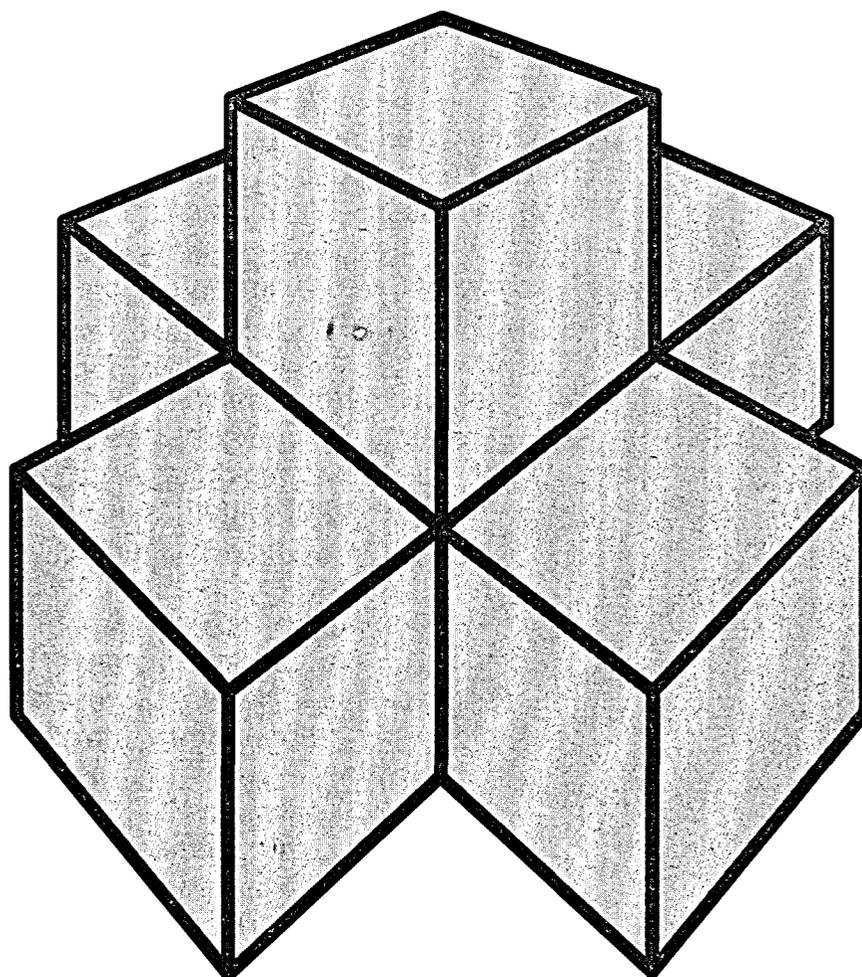
Pour mieux articuler cette consultation et la rendre davantage publique, le ministre Masse a créé en octobre 1990 un **Conseil consultatif canadien de la Francophonie** qui a pour mandat de fournir avis et conseils à la personne du Ministre sur la validité et la pertinence des actions retenues. Ce Conseil, formé d'une douzaine de personnalités reconnues dans leur domaine de compétence, a pour avantage de jeter un **éclairage extérieur** sur la francophonie internationale et d'en faire une lecture tamisée par la perception canadienne.

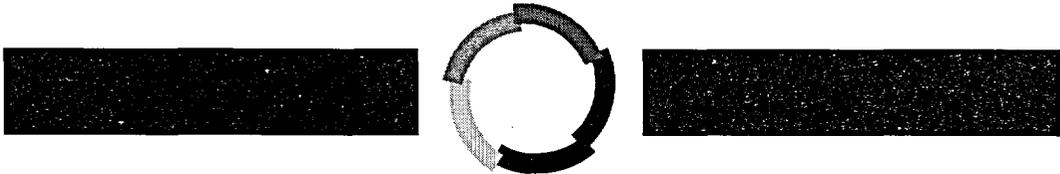
Le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie agit comme «organe-ressource» auprès de ce Conseil.

---

# III

## La Francophonie bilatérale





## 7. Le Programme canadien d'aide publique au développement

Tel qu'approuvé par le Parlement, le Programme d'aide publique au développement (APD) constitue l'un des principaux instruments dont dispose le Canada pour promouvoir la justice sociale sur le plan international. Ce programme de coopération vise essentiellement à seconder les efforts déployés par les pays en développement pour satisfaire de façon prolongée aux besoins essentiels de leurs populations, en s'appuyant principalement sur leurs propres ressources et valeurs.

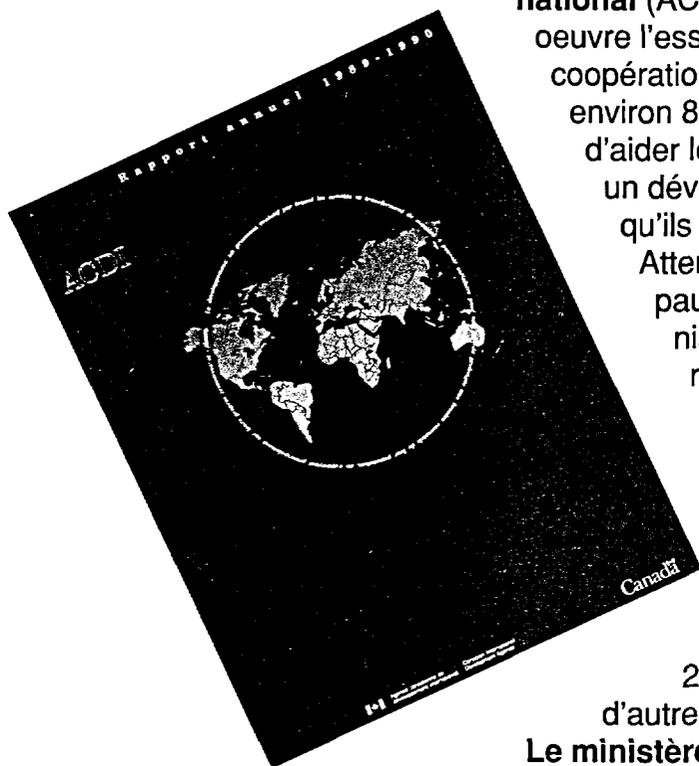
Pour l'année financière 1988-1989, le Canada a consacré plus de 2,9 milliards de dollars à la coopération internationale. Cette contribution le classe parmi les donateurs importants du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**L'Agence canadienne de développement international (ACDI)**, qui est chargée de mettre en oeuvre l'essentiel du programme canadien de coopération au développement, administre environ 80 % de cette APD. Son objectif est d'aider les pays du tiers monde à accéder à un développement économique et social qu'ils pourront soutenir eux-mêmes.

Attentive aux besoins des pays les plus pauvres et des groupes les plus démunis, l'ACDI s'intéresse plus particulièrement à trois secteurs prioritaires où les besoins à combler sont énormes : l'agriculture et la production alimentaire, l'énergie et le développement des ressources humaines.

Le reste de l'APD, soit environ 20 %, provient de contributions d'autres ministères et organismes publics.

**Le ministère des Finances**, par exemple, verse la contribution canadienne à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'Association internationale de développement, souvent désignées globalement





sous le nom de Banque mondiale. Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la cotisation canadienne à ces organismes s'est élevée à 256 millions de dollars.

**Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)**, pour sa part, soutient les efforts que déploient les pays du tiers monde pour se doter de capacités de recherches dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, des pêches, de l'énergie, de la santé et de l'éducation. À ces chapitres, le CRDI administre également une portion de l'APD canadienne.

**Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada** contribue de son côté aux budgets ordinaires et aux dons volontaires de plusieurs organisations multilatérales, telles l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tandis que Postes Canada et Santé et Bien-Être social Canada participent au financement d'activités de développement d'autres organismes internationaux. Ces contributions totalisaient 103 millions de dollars en 1988-1989.

D'autres institutions et organismes canadiens sont aussi actifs dans le cadre de la Francophonie tels que la Société Radio-Canada et l'Office national du film qui ont des programmes de collaboration en production, en assistance technique et en formation.

**La Corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale**, créée en 1981 dans le but d'aider les pays en développement à réduire leur dépendance à l'égard du pétrole importé en utilisant la technologie et le savoir-faire canadiens dans la prospection pétrolière et gazière, a consacré 61 millions de dollars en 1988-1989 à la réalisation de projets de développement.

Les gouvernements provinciaux participent également à l'effort d'aide au développement du tiers monde en appuyant les programmes des organisations non gouvernementales (ONG). Leurs contributions à ces programmes ont atteint 12,9 millions de dollars en 1988-1989.



## **7.1 L'Agence canadienne de développement international**

L'ACDI achemine son assistance dans le cadre de quatre catégories de programmes :

- **les programmes bilatéraux**, ou de gouvernement à gouvernement, servent à la réalisation de plus de 1 000 projets dans environ 105 pays du tiers monde. Cette forme d'assistance comprend les projets d'infrastructure, de développement rural et agricole, de lignes de crédit ou d'aide alimentaire accordée aux pays frappés par la sécheresse, la famine et les déficits alimentaires;
- **le programme d'assistance multilatérale**, par lequel le Canada appuie quelque 85 organisations internationales, telles que les organismes des Nations Unies, les banques régionales de développement, les institutions d'assistance humanitaire et d'autres organismes internationaux qui se prêtent le mieux à la solution des problèmes de développement global;
- **les programmes spéciaux**, qui ont pour objectif d'encourager et de soutenir les initiatives de plus de 400 institutions et organismes bénévoles canadiens soucieux d'assumer un rôle plus actif dans le développement international;
- enfin, **le programme de coopération avec le monde des affaires**, qui appuie les initiatives de quelque 700 compagnies canadiennes désireuses de participer aux efforts de développement.

## **7.2 L'aide canadienne aux pays en développement de la Francophonie**

Le Canada fournit une aide au développement, sous une forme ou une autre, à 35 pays membres de la Francophonie. Vingt-huit d'entre eux sont situés en Afrique, trois dans les Antilles et quatre au Moyen-Orient, en Asie et en Océanie.



## A) Afrique

Pour des fins administratives, l'ACDI a divisé le programme canadien d'assistance à l'Afrique en un programme pour l'Afrique francophone et un programme pour l'Afrique anglophone. Quatre pays africains membres de la Francophonie se trouvent ainsi rattachés administrativement au programme de l'Afrique anglophone; ce sont Djibouti, l'Égypte, l'Île Maurice et les Seychelles.

Le programme canadien d'assistance à l'Afrique francophone a commencé au début des années 70. **Les secteurs prioritaires de développement** ont été l'agriculture, l'énergie et le développement des ressources humaines, bien qu'une aide importante fût aussi apportée aux domaines des transports, des communications, de l'approvisionnement en eau, des établissements humains, de l'environnement, de la santé et de la démographie. En outre, une attention plus grande a été accordée ces dernières années à l'intégration de la femme dans le développement.

Sur l'ensemble des pays africains francophones, dix de ces pays, dits de concentration, sont l'objet notamment pour l'ACDI, de programme pluri-annuels de coopération auxquels s'ajoutent de grands projets spéciaux tels que celui concernant la région du Sahel ainsi qu'un autre centré sur la problématique du SIDA.

Les dix pays de concentration sont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Guinée, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Sénégal et le Zaïre.

## Décaissements, assistance de gouvernement à gouvernement (fonds de l'ACDI)

(en millions de \$)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
<b>Afrique francophone</b>			
<b>Algérie</b>			
Contributions	4,15	3,77	3,26
Prêts	0,59		
SEE, * Section 31			0,22
Remboursements de prêts	-0,87	-1,66	-1,67
<b>Total</b>	<b>3,88</b>	<b>2,11</b>	<b>1,82</b>
<b>Bénin</b>			
Contributions	0,20	1,40	0,45
<b>Total</b>	<b>0,20</b>	<b>1,40</b>	<b>0,45</b>
<b>Burkina Faso</b>			
Contributions	12,25	14,58	10,46
<b>Total</b>	<b>12,25</b>	<b>14,58</b>	<b>10,46</b>
<b>Burundi</b>			
Contributions	0,73	0,36	0,35
<b>Total</b>	<b>0,73</b>	<b>0,36</b>	<b>0,35</b>
<b>Cameroun</b>			
Contributions	12,12	24,52	176,26
Remboursements de prêts	-0,03	-0,35	-143,28
<b>Total</b>	<b>12,08</b>	<b>24,17</b>	<b>32,98</b>
<b>Cap-Vert</b>			
Contributions	0,37	0,41	0,19
<b>Total</b>	<b>0,37</b>	<b>0,41</b>	<b>0,19</b>
<b>Comores</b>			
Contributions	0,07	0,06	0,03
<b>Total</b>	<b>0,07</b>	<b>0,06</b>	<b>0,03</b>
<b>Congo</b>			
Contributions	0,25	0,35	22,69
Remboursement de prêts			-22,60
<b>Total</b>	<b>0,25</b>	<b>0,35</b>	<b>0,09</b>
<b>Côte-d'Ivoire</b>			
Contributions	10,64	15,71	88,48
Remboursements de prêts			-79,96
<b>Total</b>	<b>10,64</b>	<b>15,71</b>	<b>8,52</b>
<b>Gabon</b>			
Contributions	3,11	3,71	16,49
Remboursement de prêts			-7,61
<b>Total</b>	<b>3,11</b>	<b>3,71</b>	<b>8,88</b>
<b>Gambie</b>			
Contributions	0,31	0,32	0,16
<b>Total</b>	<b>0,31</b>	<b>0,32</b>	<b>0,16</b>
<b>Guinée</b>			
Contributions	7,46	9,35	3,71
<b>Total</b>	<b>7,46</b>	<b>9,35</b>	<b>3,71</b>
<b>Guinée-Bissau</b>			
Contributions	0,36	0,37	0,18
<b>Total</b>	<b>0,36</b>	<b>0,37</b>	<b>0,18</b>

\* Société pour l'expansion des exportations

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
<b>Guinée équatoriale</b>			
Contributions	0,16	0,16	0,09
<b>Total</b>	<b>0,16</b>	<b>0,16</b>	<b>0,09</b>
<b>Madagascar</b>			
Contributions	0,55	0,48	23,87
Remboursement de prêts			-22,96
<b>Total</b>	<b>0,55</b>	<b>0,48</b>	<b>0,91</b>
<b>Mali</b>			
Contributions	15,99	21,63	22,23
<b>Total</b>	<b>15,99</b>	<b>21,63</b>	<b>22,23</b>
<b>Maroc</b>			
Contributions	9,28	13,20	10,23
Prêts	0,01		
Remboursements de prêts	-0,30		-0,01
Rééchelonnements de prêts	0,30		
SEE, * Section 31		11,38	18,16
<b>Total</b>	<b>9,29</b>	<b>24,58</b>	<b>28,38</b>
<b>Mauritanie</b>			
Contributions	5,64	4,57	0,53
Prêts	-0,05	-4,10	
<b>Total</b>	<b>5,59</b>	<b>0,48</b>	<b>0,53</b>
<b>Niger</b>			
Contributions	23,91	21,50	16,13
<b>Total</b>	<b>23,91</b>	<b>21,50</b>	<b>16,13</b>
<b>République centrafricaine</b>			
Contributions	0,25	0,36	0,22
<b>Total</b>	<b>0,25</b>	<b>0,36</b>	<b>0,22</b>
<b>Rwanda</b>			
Contributions	8,02	12,34	15,09
<b>Total</b>	<b>8,02</b>	<b>12,34</b>	<b>15,09</b>
<b>São Tomé et Príncipe</b>			
Contributions	0,07	0,08	0,06
<b>Total</b>	<b>0,07</b>	<b>0,08</b>	<b>0,06</b>
<b>Sénégal</b>			
Contributions	28,91	24,52	42,60
Remboursements de prêts			-15,09
<b>Total</b>	<b>28,91</b>	<b>24,52</b>	<b>27,51</b>
<b>Tchad</b>			
Contributions	0,35	0,39	0,22
<b>Total</b>	<b>0,35</b>	<b>0,39</b>	<b>0,22</b>
<b>Togo</b>			
Contributions	1,56	18,24	0,49
Remboursements de prêts		-16,57	
<b>Total</b>	<b>1,56</b>	<b>1,67</b>	<b>0,49</b>
<b>Tunisie</b>			
Contributions	8,11	17,30	8,76
Prêts	0,16		
Remboursements de prêts	-1,53	-1,55	-1,55
<b>Total</b>	<b>6,73</b>	<b>15,75</b>	<b>7,21</b>

\* Société pour l'expansion des exportations

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
<b>Zaire</b>			
Contributions	23,41	22,21	51,79
Prêts	0,07		
Remboursements de prêts			-31,30
<b>Total</b>	<b>23,48</b>	<b>22,21</b>	<b>20,50</b>
<b>Programmes régionaux</b>			
<b>Sahel</b>			
Contributions	19,34	13,00	13,17
dont le Burkina Faso		0,09	0,28
<b>Total</b>	<b>19,34</b>	<b>13,00</b>	<b>13,17</b>
<b>Programmes de l'Afrique francophone</b>			
Contributions	4,79	4,95	4,44
Remboursements de prêts			-1,68
<b>Total</b>	<b>4,79</b>	<b>4,95</b>	<b>2,76</b>
<b>Total, Afrique francophone</b>			
Contributions	202,37	249,85	532,64
SEE, * Section 31		11,38	18,38
Prêts	0,84		
Remboursements de prêts	-2,78	-24,23	-327,70
Rééchelonnements de prêts	0,30		
<b>Total</b>	<b>200,67</b>	<b>237,00</b>	<b>223,32</b>

### Autres programmes

<b>Sainte-Lucie</b>			
Contributions	2,38	1,34	1,66
Remboursements de prêts	-0,01	-0,02	-x
<b>Total</b>	<b>2,37</b>	<b>1,32</b>	<b>1,66</b>
<b>Dominique</b>			
Contributions	1,51	5,65	4,76
Remboursements de prêts	-0,05	-0,04	-0,04
<b>Total</b>	<b>1,46</b>	<b>5,61</b>	<b>4,72</b>
<b>Haïti</b>			
Contributions	8,88	8,83	10,16
<b>Total</b>	<b>8,88</b>	<b>8,83</b>	<b>10,16</b>
<b>Liban</b>			
Contributions	0,10	0,20	0,10
<b>Total</b>	<b>0,10</b>	<b>0,20</b>	<b>0,10</b>
<b>Vanuatu</b>			
Contributions	0,32		
<b>Total</b>	<b>0,32</b>		

\* Société pour l'expansion des exportations  
Source: Rapport annuel de l'ACDI, 1989-1990



## **B) Antilles**

L'aide bilatérale canadienne dans la région des Antilles porte surtout sur le renforcement des infrastructures, le développement industriel et des ressources naturelles, et un appui accru aux institutions locales et aux ONG engagées dans des activités de formation. L'objectif premier de l'assistance canadienne à cette région est la création d'emplois productifs. Le chômage constitue, en effet, l'un des problèmes les plus épineux des États des Antilles, auquel viennent s'ajouter des moyens de transport et de communications inadéquats, des marchés internes réduits et des ressources limitées.

Deux États de cette région sont à la fois membres du Commonwealth et de la Francophonie : Sainte-Lucie et la Dominique. Ils font partie du programme de coopération canadienne des îles du Vent et Sous-le-Vent, comme pays de concentration. Au cours de 1988-1989, l'aide canadienne a atteint 8,47 millions de dollars pour la Dominique et 4,84 millions de dollars pour Sainte-Lucie.

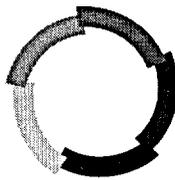
Haïti figure aussi comme pays de concentration de l'assistance canadienne. Ces dernières années, les projets de l'ACDI ont surtout porté sur le développement des ressources humaines, le développement agricole et la production de l'énergie. L'assistance canadienne à ce pays a été de 20,27 millions de dollars au cours de 1988-1989. Quelque 4,79 millions de dollars de cette assistance furent accordés par l'entremise des ONG, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être des plus démunis.

## **C) Moyen-Orient, Asie et Océanie**

Le Laos et le Vietnam bénéficient d'une assistance multilatérale canadienne par l'entremise d'institutions financières internationales ou d'agences des Nations Unies. Cette assistance est évaluée à 2,72 millions de dollars pour le Laos et à 7,46 millions de dollars pour le Vietnam au cours de 1989-1990.

Le Liban a reçu du Canada au cours de 1988-1989 un total de 4,91 millions de dollars, principalement sous forme d'aide alimentaire et d'assistance humanitaire aux victimes des conflits.

De tous les États membres de la Francophonie internationale dans la région de l'Asie et de l'Océanie, seul le Vanuatu a bénéficié d'une aide canadienne directe.



## 8. Le Canada et l'Europe francophone

Le Canada entretient avec la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et la France des rapports privilégiés. De plus, il est associé aux pays d'expression française d'Europe dans une coopération économique et culturelle, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, au sein d'organismes tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

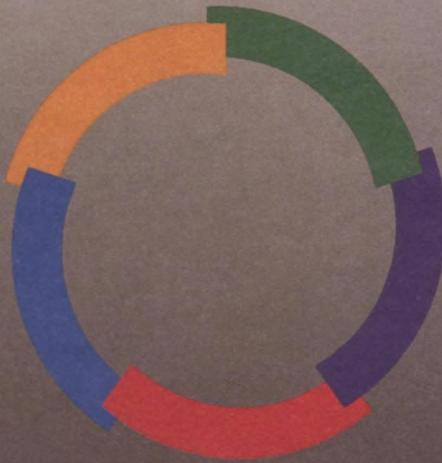
La France et la Belgique ont joué un rôle notable dans le retour aux sources de la culture canadienne française, en particulier au cours des vingt dernières années durant lesquelles un nombre sans précédent d'échanges ont eu lieu dans tous les domaines (personnes, information, biens culturels). L'association du Canada à ces pays francophones industrialisés **facilite la coordination des efforts déployés** pour aider les pays en voie de développement et coopérer avec eux sur les plans économique et culturel. Grâce à la langue française, cette entreprise sera plus efficace en capital humain, plus perméable à l'évolution technologique et scientifique et, l'existence de liens privilégiés aidant, elle sera particulièrement dynamique.

Le gouvernement canadien a créé deux centres culturels, l'un à Paris, l'autre à Bruxelles, afin de favoriser les échanges culturels avec la Belgique et la France, pays où, par ailleurs, les missions canadiennes consacrent des ressources importantes aux activités culturelles dans le territoire de leur accréditation.

Bien qu'il n'existe pas encore, entre pays francophones développés, de cadres d'échanges organisés autres que bilatéraux, certains projets des Sommets, à haut contenu technique, favorisent une concertation multilatérale suivie entre des pays tels la France, le Canada, la Belgique et la Suisse. **L'exemple du projet TV-5**, avec ses composantes TV5-Europe et TV5-Québec/Canada, est la meilleure illustration de ce phénomène qui constitue déjà l'embryon d'une **table de concertation** qui déborde la seule dimension du développement.

---

*Déclaration  
de solidarité  
des pays ayant  
en commun  
l'usage  
du français*



« Nous, chefs d'État et de Gouvernement, réunis au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987,

**NOUS FONDANT** sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions;

**NOUS INSPIRANT** du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement;

**RECONNAISSANT** l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation;

**CONVENONS** — que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération;

— que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous;

— que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

À ces fins, nous, les chefs d'État et de Gouvernement,

**REAFFIRMONS** notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire;

**INOITONS** l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à

l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies;

**NOUS ENGAGEONS** à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples. »

---

*Sommet de Québec  
Septembre 1987*



3 5036 20074113 3

Storage  
CA1 EA 91C10 FRE  
Le Canada et la Francophonie  
43259944



60984 81800



*Un très beau proverbe africain dit que «nul sentier ne conduit à un arbre qui ne porte pas de fruit.» Un large chemin s'ouvre devant nous : c'est celui de la Francophonie qui, à partir de Paris, nous a menés à Dakar, en passant par Québec. L'arbre existe, lui aussi : il plonge ses racines dans une culture millénaire qui nourrit nos aspirations et nous donne les moyens de les réaliser. Quant aux fruits, ils seront ceux de notre dynamisme, de notre constance et notre solidarité.\**

Brian Mulroney  
Premier ministre du Canada



\* Extrait du discours inaugural du 3<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Dakar)